

**Municipalité de Normétal  
District d'Abitibi-Ouest  
Province de Québec**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Normétal, située au 59, 1<sup>re</sup> Rue, à la salle de l'hôtel de ville, le 2 novembre 2021, à 19 h 30**

Sont présents : MM Roger Lévesque, maire  
Nestor Dubé, conseiller # 1  
Samuel Côté, conseiller # 2  
Ghislain Desbiens, conseiller # 3  
Steve Lamoureux, conseiller # 5  
Mmes Monique Bouchard, conseillère # 4  
Lise Bégin, conseillère # 6

Est également présente : Mme Lyne Blanchet, secrétaire-trésorière

*Préambule : À moins d'une mention spécifique, la personne qui préside cette séance participe au vote sur une proposition.*

**1. Ouverture**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19 h 30.

2021.11.211

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et il demeure ouvert avec toutes modifications.

Adoptée unanimement

**3. Adoption des procès-verbaux**

2021.11.212

**3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Samuel Côté et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021.

Adoptée unanimement

2021.11.213

**3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 octobre 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 octobre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Roger Lévesque et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 octobre 2021.

Adoptée unanimement

#### **4. Correspondance**

2021.11.214

##### **4.1 Demande de suspension des coupures annoncées par le Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT)**

**CONSIDÉRANT QUE** le CISSSAT a annoncé des coupures de services draconiennes prenant effet le 18 octobre 2021 sur tout son territoire et que les plus importantes coupures se situent en Abitibi-Ouest notamment:

- Fermeture des 2 lits de pédiatrie. Les enfants seront dorénavant systématiquement hospitalisés à Rouyn-Noranda, à une heure de route.
- Fermeture de 15 des 30 lits de courte durée, alors que 23.5 patients ont été hospitalisés en moyenne chaque jour depuis 5 ans.
- Fermeture de 2 des 4 lits de soins intensifs et fusion des 2 lits restants avec l'urgence, alors que 2.7 lits ont été utilisés en moyenne chaque jour depuis 5 ans.
- Fermeture de 3 des 8 lits en santé mentale.

**CONSIDÉRANT QUE** selon le plus récent Portrait de la santé de la population d'Abitibi-Ouest publié en 2021 par le CISSSAT, l'Abitibi-Ouest présente une population nettement plus vulnérable que les autres régions, notamment :

- Espérance de vie inférieure de presque 2 ans à la moyenne québécoise, alors que l'écart n'était que de 1 an en 1994.
- Vieillesse qui s'accélère.
- Proportion plus élevée de clientèle vulnérable (familles monoparentales, personnes faiblement scolarisées, familles à faible revenu).
- À la maternelle, près de 4 enfants sur 10 sont vulnérables.
- Taux de traumatisme non intentionnel nettement supérieur au reste du Québec.
- Taux de signalement à la DPJ supérieur à ceux du Québec.

**CONSIDÉRANT QUE** dans ce contexte, il nous est très difficile de comprendre que les coupures annoncées par le CISSSAT soient particulièrement ciblées en Abitibi-Ouest.

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Samuel Côté et résolu de demander au CISSSAT de suspendre l'application des coupures proposées et de plutôt travailler sur un plan d'action concret pour s'attaquer aux causes profondes de la situation actuelle, plan qui pourrait inclure par exemple :

- Nomination d'un gestionnaire local ainsi que la gestion locale des horaires.
- Factions de 12 heures et autres aménagements favorables à l'élimination du Temps Supplémentaire Obligatoire. Les exemples abondent au Québec pour témoigner de l'efficacité de cette mesure.
- Formation d'un comité local de recrutement multidisciplinaire.
- Discussions avec la Fondation Dr Jacques Paradis pour la mise en place d'incitatifs financiers au recrutement d'infirmières.

Adoptée unanimement

2021.11.215

##### **4.2 Adoption du budget révisé 2021 de l'Office d'habitation Lac-Abitibi pour Normétal**

**CONSIDÉRANT QU'**avec la fusion des Offices d'habitation Lac-Abitibi de l'Abitibi-Ouest, la Municipalité de Normétal recevait le 18 octobre dernier, sa quote-part calculée au 31 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT** la réception du budget révisé 2021 de l'OHLA pour Normétal;

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'adopter le budget révisé 2021 de l'Office d'Habitation Lac Abitibi pour Normétal, tel que préparé par la Société d'habitation du Québec au mois de septembre 2021.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Lyne Blanchet à payer le 10% de déficit de l'OHLA, dépense de 12 503 \$ à imputer au poste budgétaire 02-520-00-970-00.

Adoptée unanimement

2021.11.216

**4.3 Demande d'aide financière du Club de l'âge d'or**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de l'âge d'or de Normétal subit les contrecoups de la COVID-19 et ne peut pas poursuivre ses activités;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de l'âge d'or a besoin d'un soutien financier pour survivre;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a accordé un montant de 2 500 \$ en 2021;

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par madame Lise Bégin et résolu de mentionner au Club de l'âge d'or que le conseil municipal travaillera sur le budget 2022 dans les semaines à venir et qu'un budget sera établi pour supporter le Club de l'âge d'or en 2022.

Adoptée unanimement

2021.11.217

**4.4 Demande de commandite pour le Noël des enfants**

C2100080

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité des loisirs désire poursuivre sa tradition du temps des fêtes pour le Noël des enfants;

**CONSIDÉRANT QUE** la formule mise en place, en 2020, en raison de la COVID-19 fut apprécié par les familles, soit que le Père Noël passe à la porte de chacun des enfants pour leur distribuer un cadeau;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Lise Bégin et résolu de soutenir le Comité des loisirs en leur octroyant la somme de 1 500 \$, dépense à imputer au poste budgétaire 02-701-20-970-00.

Madame Monique Bouchard et MM Samuel Côté et Roger Lévesque se retirent des délibérations et déclarent un intérêt dans la question.

Adoptée majoritairement

2021.11.218

**4.5 Don à la Fondation de charité des policiers de la MRC d'Abitibi-Ouest pour les « Paniers de Noël »**

C2100081

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation de charité des policiers de la MRC d'Abitibi-Ouest distribue des paniers de Noël aux personnes dans le besoin sur tout le territoire de l'Abitibi-Ouest;

Il est proposé par monsieur Samuel Côté, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu d'octroyer un don de 250 \$ à la Fondation de Charité des Policiers de la MRC d'Abitibi-Ouest, dépense à imputer au poste budgétaire 02-701-20-970-00.

Adoptée unanimement

## **5. Trésorerie**

### **2021.11.219 5.1 Dépôt du rapport mensuel des revenus et des dépenses**

La secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la Municipalité au 31 octobre 2021.

### **2021.11.220 5.2 Liste des dépenses incompressibles**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des dépenses incompressibles dans le cadre de la séance ordinaire du 2 novembre 2021;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu d'autoriser le paiement pour :

- Octobre 2021, totalisant 15 445,16 \$ et représenté par les chèques L2100122 à L2100131;
- Novembre 2021, totalisant 757,77 \$ et représenté par les chèques L 2100132 et L2100133 ;

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le paiement des salaires des employés et des élus pour les semaines 40 à 42 totalisant 15 159,37\$ (brut).

Adoptée unanimement

### **2021.11.221 5.3 Approbation du paiement des factures à payer**

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'autoriser le paiement des dépenses pour :

- Octobre 2021, totalisant 43 121,30 \$ et représenté par les chèques C2100066 à C2100078; L21000122 à L2100131; M2100006; P2100288 à P210318;
- Novembre 2021, totalisant 7 061,15 \$ et représenté par les chèques L2100132 et L2100133; et P2100319 à P2100322.

Adoptée unanimement

## **6. Administration**

### **2021.11.222 6.1 Démission de madame Karianne Dunn**

**CONSIDÉRANT QUE** la coordonnatrice en loisirs, projets et subventions, madame Karianne Dunn, dépose au conseil sa lettre de démission;

**CONSIDÉRANT QUE** cette démission sera effective à compter du 17 janvier 2022;

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu de prendre acte du dépôt de la lettre de démission de madame Karianne Dunn.

Adoptée unanimement

### **2021.11.223 6.2 Appel de candidatures pour le poste de coordonnatrice en loisirs / projets et subventions**

**CONSIDÉRANT** le départ de madame Karianne Dunn a son poste de coordonnatrice en loisirs / projets et subventions le 17 janvier 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à l'affichage du poste de coordonnatrice en loisirs / projets et subventions;

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Samuel Côté et résolu de mandater le Carrefour Jeunesse Emploi de La Sarre pour tout le processus d'affichage, de recrutement et de faire ses recommandations au Conseil.

Adoptée unanimement

**2021.11.224**      **6.3 Poste d'animatrice pour la Maison des Jeunes L'Espérados**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste d'animatrice de la Maison des Jeunes L'Espérados n'est pas comblé depuis des mois;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une candidature;

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'engager madame Arianne Perreault à titre d'animatrice à la Maison des Jeunes L'Espérados.

Madame Monique Bouchard et M. Samuel Côté se retirent des délibérations et déclarent un intérêt dans la question.

Adoptée majoritairement

**7. Travaux publics**

**2021.11.225**      **7.1 Déneigement du Rang 8 & 9**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit procéder au déneigement du Rang 8 & 9 sur une distance de 3,15 kilomètres, suite la fermeture de la Corporation des chemins d'hiver, depuis mai 2021;

**CONSIDÉRANT** l'offre reçue de la Paroisse de la municipalité de St-Lambert;

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'accepter l'offre de la Paroisse de la municipalité de St-Lambert pour le déneigement du Rang 8 & 9 au montant de 2 400 \$ du kilomètre pour un montant net total de 7 937,06 \$ pour l'automne-hiver 2021-2022, dépense à imputer au poste budgétaire 02-330-00-443-00.

Adoptée unanimement

**2021.11.226**      **7.2 Acquisition d'un balai ramasseur pour les rues**

Ce point sera discuté lors des prévisions budgétaires 2022.

**8. Sujets divers (varia)**

**2021.11.227**      **8.1 Travaux supplémentaires pour le nettoyage des regards sanitaires et pluviales**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie InspecVision effectue présentement des travaux de nettoyage et d'inspection des conduites du réseau, suite à l'octroi du contrat pour la réfection des conduites d'égout;

**CONSIDÉRANT QUE** les regards et les conduites du réseau pluviale sur la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Rue sont obstrués et occasionnent un surplus de travail;

**CONSIDÉRANT QU'**Inspection avise la municipalité à chaque fois qu'elle découvre une problématique d'obstruction majeure;

**CONSIDÉRANT** la problématique, le conseil municipal en est venu à la conclusion qu'il est nécessaire de procéder au nettoyage de tous les autres regards sanitaires et pluviales sur le territoire ne faisant pas partie du contrat pour que toutes les conduites ainsi que les regards fonctionnent à pleine capacité;

Il est proposé par monsieur Samuel Côté, appuyé par madame Monique Bouchard d'autoriser les travaux supplémentaires à effectuer sur le réseau sanitaire et sur le réseau pluvial faisant partie du contrat.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU D'AUTORISER QUE** les travaux de nettoyage du réseau sanitaires et pluviales ne faisant pas partie du contrat soient effectués au taux de 120 \$ du regard.

Adoptée unanimement

#### **9. Période de questions**

2021.11.228

#### **10. Fermeture de la séance**

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu de clore la séance, il est 19 h 53.

Adoptée unanimement

\_\_\_\_\_  
Roger Lévesque, maire

\_\_\_\_\_  
Lyne Blanchet, secrétaire-trésorière